

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 8 juillet 2019, à 9 h, au 720, rue des Rocailles, Québec.

Sont présents : Rémy NORMAND, président
Anne CORRIVEAU, vice-présidente
France BILODEAU
Yvan BOURDEAU
Geneviève HAMELIN
Gaétan PAGEAU
Dominique TANGUAY
Patrick VOYER

Sont absents : David BEAUCHESNE
Liguori HINSE
Annie SANFAÇON
Marie-Josée SAVARD

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Véronique JOBIN, secrétaire générale adjointe
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 19-57

Sur proposition de M^{me} Dominique Tanguay, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

3. Dossier soumis au conseil d'administration

3.1 Application de l'article 19 de la Loi sur les sociétés de transport en commun

Résolution 19-58

Sur proposition de M^{me} France Bilodeau, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'excuser l'absence de M. Patrick Voyer lors de deux (2) assemblées consécutives du conseil d'administration, à savoir l'assemblée ordinaire du 29 mai 2019 et l'assemblée ordinaire du 19 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Autorisation de dépenses – biens et services courants

CONSIDÉRANT le Règlement n° 340 - règlement intérieur du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

Résolution 19-59

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu d'autoriser une dépense, dans le cadre de l'attribution d'un contrat visant la mise en place d'une solution billettique pour appareil mobile à intervenir avec Paragon ID, d'une somme n'excédant pas 1 037 287,20 \$, plus les taxes applicables, incluant une contingence de 15 % pour une période initiale de cinq (5) ans, et d'une somme n'excédant pas 422 737,54 \$, plus les taxes applicables, pour l'option de renouvellement d'une période de deux (2) ans, étant entendu que tout contrat attribué, suivant une dépense autorisée en vertu de la présente résolution, sera dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), selon les modalités et dans les délais prescrits à la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

3.3 Radiation de créance

CONSIDÉRANT que le 28 septembre 2016, par sa résolution n° 16-85, le conseil d'administration du RTC adoptait le Règlement n° 340 – règlement intérieur du Réseau de transport de la Capitale RTC;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit, à son article 7.5.3, que le conseil d'administration du RTC autorise la radiation d'une créance lorsque le montant excède 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que le RTC désire radier une créance d'une somme de 43 660,22 \$;

Résolution 19-60

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} France Bilodeau, il est résolu d'autoriser la radiation d'une créance d'une valeur de 43 660,22\$.

Adoptée à l'unanimité

3.4 Modifications au plan d'effectifs 2019

CONSIDÉRANT que le 28 novembre 2018, par sa résolution n° 18-106, le conseil d'administration du RTC adoptait le plan d'effectifs 2019 du RTC;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, sept (7) employés du RTC sont en affectation pour une durée indéterminée au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun (RSTC);

CONSIDÉRANT que, compte tenu de ce contexte, pour permettre au RTC de maintenir ses opérations, il y a lieu de créer sept (7) postes réguliers afin de pallier à l'absence des employés réguliers affectés au Bureau de projet;

Résolution 19-61

Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par M^{me} France Bilodeau, il est résolu de modifier le plan d'effectifs 2019 du RTC en créant les postes suivants :

- 1. un coordonnateur, gestion financière*
- 2. un coordonnateur, infrastructures immobilières*
- 3. un chef de service, patrimoine immobilier*
- 4. un chargé de projet, infrastructures*
- 5. un coordonnateur, planification des services*
- 6. un analyste, planification du réseau*
- 7. un coordonnateur au soutien administratif*

les sommes requises, pour l'ensemble des postes au plan d'effectifs, étant prévues au budget 2019.

Adoptée à l'unanimité

4. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 10 h 25.

Rémy Normand, président

Véronique Jobin, secrétaire générale adjointe